

Note d'analyse sur la situation économique du Gabon en juin 2019

7 juin 2019

Par Mays Mouissi*

Note d'analyse synthétique

Table des matières

Impact de la hausse des prix du carburant sur le pouvoir d'achat.....	2
Evolution détaillée des prix du carburant à la pompe au Gabon entre juillet 2015 et Juin 2019.....	3
La nécessité d'optimiser les dépenses publiques et de réaliser des économies budgétaires.....	4
Le caractère anti-social du projet de réforme du régime d'attribution des bourses d'étude	5

** Mays Mouissi est analyste économique, spécialiste en contrôle des risques et sécurité financière. Originaire du Gabon, il est l'auteur de plusieurs études économiques sur les pays francophones d'Afrique.*

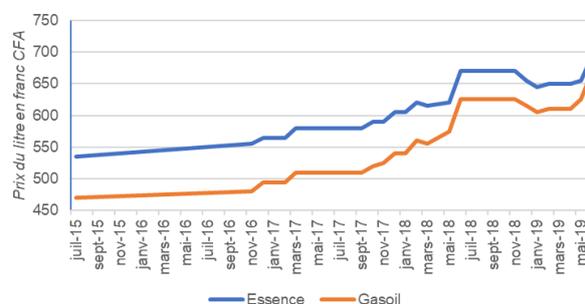
Impact de la hausse des prix du carburant sur le pouvoir d'achat

Sur le plan national

Entre juillet 2015 et juin 2019, les prix de l'essence vendu à la pompe se sont accrus de 30% passant de 535 francs CFA à 695 franc CFA le litre.

Les prix du gasoil ont quant à eux connu une hausse de 43% au cours de la même période passant de 470 francs CFA à 670 francs CFA le litre.

Evolution des prix du carburant à la pompe



Ces augmentations de prix entraînent une **perte de pouvoir d'achat brute qui varie de 160 à 200 francs CFA pour chaque litre de carburant vendu à la pompe.**

En supprimant les subventions des prix des hydrocarbures raffinés vendus à la pompe, le gouvernement avait laissé croire aux populations qu'une telle réforme serait favorable à leur pouvoir d'achat. Tout semble pourtant monter le contraire. Au cours des 4 dernières années le gouvernement a procédé à :

- **11 augmentations des prix de l'essence** (+17,27 francs CFA le litre en moyenne à chaque augmentation) contre seulement 3 baisses (-10 franc CFA le litre en moyenne) ;
- **12 augmentations des prix du gasoil** (+18,75 francs CFA le litre en moyenne) contre seulement 3 baisses (-8,3 franc CFA le litre en moyenne).

Outre la dégradation du pouvoir d'achat des gabonais engendrée par la hausse continue des prix du carburant vendu au grand public, il convient de souligner que l'importante hausse des prix de l'essence et du gasoil vendus aux industriels, lesquels sont supérieurs aux prix publics des carburants, a contribué à une **hausse généralisée des prix à la consommation jamais vu au cours des 10 dernières années**. En effet, ces derniers mois sont marqués par la persistance des tensions inflationnistes à l'échelle nationale. **Alors qu'elle était contenue à 2,7% en 2017, l'inflation a atteint 4,8% en 2018 et même 6,3% au mois de décembre 2018** si l'on en croit la récente note de conjoncture de la Direction générale de l'économie et de la politique fiscale (DGEFPF). Il est utile de rappeler que les critères de convergence de la CEMAC auxquels le Gabon a librement souscrit préconisent un taux d'inflation maximum de 3% par an.

Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que tout augmente : les produits alimentaires, les transports, les loyers, les marchandises diverses, etc. Même la SOGATRA, au bord du dépôt de bilan, envisage d'augmenter ses tarifs.

Sur le plan sous régional

Au sein de la CEMAC, le Gabon figure en tête des pays où le carburant vendu à la pompe coûte le plus cher, juste derrière la Centrafrique qui elle n'est pas un pas pétrolier.

Comme le Gabon, les autres pays pétroliers de la CEMAC importent une partie de leurs hydrocarbures raffinés. **Comment le gouvernement explique-t-il une telle disparité de prix qui n'est pas sans dommage pour les populations ?**

Prix du litre de carburant dans les pays de la CEMAC en juin 2019

Pays	Essence	Gasoil
Centrafrique	865 FCFA	885 FCFA
Gabon	695 FCFA	670 FCFA
Congo	662 FCFA	607 FCFA
Cameroun	630 FCFA	575 FCFA
Tchad	518 FCFA	548 FCFA
Guinée équatoriale	480 FCFA	350 FCFA

Les prix du litre d'essence vendu au Gabon est plus cher de :

- 31% par rapport à la Guinée équatoriale,
- 25% par rapport au Tchad,
- 9% par rapport au Cameroun,
- 5% par rapport au Congo.

Evolution détaillée des prix du carburant à la pompe au Gabon entre juillet 2015 et Juin 2019

Date	Prix du litre			Variation		
	Essence	en FCFA	en %	Gasoil	en FCFA	en %
juil-15	535			470		
nov-16	555	20	4%	480	10	2%
déc-16	565	10	2%	495	15	3%
janv-17	565	0	0%	495	0	0%
févr-17	565	0	0%	495	0	0%
mars-17	580	15	3%	510	15	3%
avr-17	580	0	0%	510	0	0%
mai-17	580	0	0%	510	0	0%
juin-17	580	0	0%	510	0	0%
juil-17	580	0	0%	510	0	0%
août-17	580	0	0%	510	0	0%
sept-17	580	0	0%	510	0	0%
oct-17	590	10	2%	520	10	2%
nov-17	590	0	0%	525	5	1%
déc-17	605	15	3%	540	15	3%
janv-18	605	0	0%	540	0	0%
févr-18	620	15	2%	560	20	4%
mars-18	615	-5	-1%	555	-5	-1%
mai-18	620	5	1%	575	20	4%
juin-18	670	50	8%	625	50	9%
juil-18	670	0	0%	625	0	0%
août-18	670	0	0%	625	0	0%
sept-18	670	0	0%	625	0	0%
oct-18	670	0	0%	625	0	0%
nov-18	670	0	0%	625	0	0%
déc-18	655	-15	-2%	615	-10	-2%
janv-19	645	-10	-2%	605	-10	-2%
févr-19	650	5	1%	610	5	1%
mars-19	650	0	0%	610	0	0%
avr-19	650	0	0%	610	0	0%
mai-19	655	5	1%	625	15	2%
juin-19	695	40	6%	670	45	7%

Evolution détaillée des prix du carburant à la pompe au Gabon entre juillet 2015 et Juin 2019

La nécessité d'optimiser les dépenses publiques et de réaliser des économies budgétaires

Nécessité de limiter le poids des baux locatifs dans les dépenses publiques

Contexte

Au cours de la dernière décennie, plusieurs administrations publiques ont quitté des bâtiments appartenant à l'Etat, où elles n'avaient aucune charge locative, pour s'installer dans des immeubles privés, souvent propriété de personnalités proches du régime. **Si la charge que représente ces locations pour le budget de l'Etat n'est pas connue avec exactitude, le chiffre de 20 milliards FCFA par an est régulièrement avancé.** En outre, une confusion semble s'être installée sur la propriété de certains immeubles qu'on croyait appartenir à l'Etat mais dont la presse affirme qu'ils appartiendraient à des tiers.



Préconisation

L'urgence commande de réaliser sans délai un audit du patrimoine immobilier de l'Etat au Gabon et à l'étranger.

L'objectif de cet audit serait de connaître avec exactitude l'étendue du patrimoine immobilier de l'état, d'identifier les occupants des bâtiments publics, d'en dresser l'état des lieux, d'initier une cartographie actualisée et de le rendre accessible à tous.

Par ailleurs, cet audit permettrait de connaître avec précision les capacités disponibles dans les différents bâtiments publics de chaque localité. Ainsi, l'état pourrait initier un redéploiement optimal de ses services en situation de location dans le parc privé et envisager dans certains cas le recours aux open-space.

In-fine, toutes les économies réalisées dans cette optique viendraient **réduire les dépenses de fonctionnement de l'Etat et dégager des marges supplémentaires pour l'investissement et le social.**

Poursuivre la réduction du nombre d'agences et supprimer l'ANGTI

Contexte

A l'issue des travaux de la task-force sur les finances publiques du 2^e trimestre 2018, le principe d'une réduction de moitié du nombre d'agences a été arrêté. Celles-ci devaient passer de 183 à 82 pour permettre à l'Etat de limiter le gaspillage d'argent public créé par les doublons et la superposition des missions des agences et de celles des administrations centrales.

Particulièrement critiquée en raison de son caractère budgétivore et de son absence de résultats, l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI), qui fut dès sa création proposée à la suppression par nombre d'experts, continue de truster une part importante du budget de l'Etat alors que ses missions peuvent être réalisées à moindre coût par les services techniques de l'administration des Travaux publics.



Préconisation

La situation des finances publiques de l'Etat impose d'aller au bout de la rationalisation du nombre d'agences publiques qui constituent autant de poches d'économies potentielles.

La rationalisation initiée demeure incomplète sans la **suppression pure et simple de l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI) et la réaffectation de l'intégralité de ses missions aux départements techniques du ministère en charge des Travaux publics.**

Outre les économies sur les charges récurrentes qu'engendrerait la suppression de l'ANGTI, elle permettrait également de **redonner des moyens d'action et de la cohérence aux chantiers d'infrastructures initiés par l'administration des Travaux publics.**

Maintes fois alertées sur les dérives et la déperdition financière causée par la création tous azimuts d'agences, les autorités ne sont senties obligées de réagir timidement que sous la pression du FMI. Plus que par le passé, elles se doivent d'entendre raison sur ces questions.

Le caractère anti-social du projet de réforme du régime d'attribution des bourses d'étude

Contexte

Le 29 mars 2019, les membres du gouvernement réunis en Conseil des ministres ont adopté un projet de texte qui modifie le décret n°0404/PR/MENESTFRSCJS du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'attribution, de transfert et de suspension de bourses. Pour être éligible à la bourse d'étude, ce projet de texte prévoit notamment que :

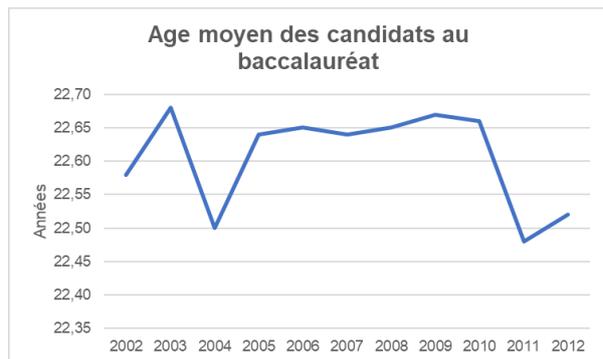
- l'âge de l'élève soit désormais fixé à 19 ans au plus au moment de la demande ;
- l'obtention du baccalauréat général soit obtenu avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 à l'examen.

Pour justifier l'opportunité de cette réforme, des membres du gouvernement ont argué que l'âge moyen des candidats au baccalauréat au Gabon était de 19 ans et que l'instauration d'une moyenne de 12/20 comme critère obéissait à une politique du mérite. En dépit de cela, le projet du gouvernement a été mal accueilli dans l'opinion au point de déclencher des manifestations spontanées des élèves à travers toutes les provinces du pays. Confronté à une pression croissante, le gouvernement a décidé de suspendre les cours sur toute l'étendue du territoire national le 11 au 18 avril.

Concernant l'âge moyen des candidats

Contrairement aux affirmations du gouvernement, **l'âge moyen des candidats au baccalauréat au Gabon n'est pas et n'a jamais été de 19 ans**. Entre 2002 et 2016, il a toujours été supérieure à 22 ans :

- Age moyen des candidats scolarisés entre 2002 et 2012 => 21,8 ans
- Age moyen des candidats libres entre 2002 et 2012 => 26,6 ans



Concernant la moyenne de 12/20

Si le projet de réforme du gouvernement avait été appliqué entre 2002 et 2012 et sans qu'il ne soit appliqué le critère d'âge de 19 ans, **seuls 1,15% des admis au baccalauréat se seraient vu accorder une bourse d'étude au Gabon** soit 865 boursiers sur 75 401 admis.

Le projet de réforme exclut du bénéfice de la bourse plus de 98% des admis au bac.

Proportion de mention au baccalauréat de 2002 à 2012		
Mention	Nombre d'admis	Pourcentage d'admis
Très bien ► ≥ 16/20	0	0%
Bien ► [14/20 et 16/20[19	0,03%
Assez-bien ► [12/20 et 14/20[846	1,12%
Passable ► [10/20 et 12[74536	98,85%
Nombre total d'admis	75 401	-

Concernant le taux de réussite au bac

Au cours de la décennie 2002 – 2012, **plus de 57% des candidats à l'examen du baccalauréat ont échoué**. La même tendance est observée entre 2013 et 2018.

Ce niveau d'échec particulièrement élevé est à mettre en parallèle avec le faible investissement réalisé dans l'éducation, notamment dans la construction et l'équipement de nouveaux établissements entre autres.

